



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, le mercredi 22 mars 2023 à 18 h 30, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la salle du conseil situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n^o 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n^o 2
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n^o 3
M. Simon Mayer, conseiller n^o 4
M. Gabriel Girard, conseiller n^o 6

Est absente :

M^{me} Cindy Paquin, conseillère n^o 5

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/
greffière-trésorière

8804-03-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Constater que l'avis de convocation a été signifié;
3. Nommer M^{me} Josée Beauregard comme inspectrice municipale ;
4. L'intention de la municipalité de Lorrainville à conclure une entente inter municipal ;
5. Engagement de M. Tommy Maurice comme journalier opérateur de machinerie ;
6. Engagement de M^{me} Édith Lebel comme directrice générale adjointe ;
7. Nommer la fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes comme organisme communautaire local accrédité ;
8. Éclairage Del au Centre Richelieu et au garage municipal ;
9. Changement administrateur principal des codes de la municipalité ;
- 9.1 Autorisation à ClicSÉQUR pour Mme Marguerite Lachance, formatrice à l'administration
10. Période de questions portera exclusivement sur les points à l'ordre du jour;
11. Levée de la séance.



No de résolution
ou annotation

8805-03-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Constater que l'avis de convocation a été signifié

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'avis de convocation a été signifié par courriel le 20 mars 2023 aux sept élus.

« Adopté »

8806-03-23

Nommer M^{me} Josée Beaugard comme inspectrice municipale

ATTENDU QUE les règlements de la municipalité de Lorrainville prévoient qu'une personne soit nommée par résolution du conseil, exerce les fonctions d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit désigner, selon l'entente inter municipale gérée par la MRC du Témiscamingue une fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et des certificats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Josée Beaugard inspectrice municipale sur le territoire de la municipalité de Lorrainville, et ce à compter du 22 mars 2023;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Josée Beaugard à délivrer des permis et des certificats, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Lorrainville, notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter du 22 mars 2023 :

- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement sur les nuisances relatives à l'insalubrité;
- Autres lois ou règlements pouvant s'appliquer dans ces domaines;
- Les règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation concernant les règlements précités;

« Adopté »

3814



No de résolution
ou annotation

8807-03-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

L'intention de la municipalité de Lorrainville à conclure une entente inter municipale

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville souhaite se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au camp de jour;

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville travaille à l'élaboration de l'entente du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'élaboration d'une entente relative au camp de jour ainsi qu'être le gestionnaire de l'entente;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Simon Gélinas et la directrice générale/ greffière-trésorière à signer ladite entente.

« Adopté »

8808-03-23

Engagement de M. Tommy Maurice comme journalier opérateur de machinerie

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines de la municipalité de Lorrainville a procédé à des entrevues le 16 et 17 mars 2023;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines de la municipalité de Lorrainville recommande l'embauche de M. Tommy Maurice au poste de journalier opérateur de machinerie avec une période de probation de six mois;

ATTENDU QUE la description de tâches a été remise aux candidats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M. Tommy Maurice comme journalier opérateur de machinerie en date du 11 avril 2023 pour une période d'essai de six mois et pendant sa période de probation, il est régi par la Loi sur les normes du travail;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne le taux horaire de 24.91\$ pour une semaine de travail de 40 heures avec une bonification d'un dollar quand l'opérateur obtiendra son permis de classe 3.

« Adopté »

3815



No de résolution
ou annotation

8809-03-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Engagement de M^{me} Édith Lebel comme directrice générale adjointe

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a besoin d'embaucher une directrice générale adjointe;

ATTENDU QUE l'intérêt, la formation, l'expérience et la disponibilité de M^{me} Édith Lebel nous conviennent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M^{me} Édith Lebel comme directrice générale adjointe au salaire annuel de 67_000\$ pour une semaine de 35 heures poste de cadre;

QUE M^{me} Édith Lebel sera en période d'essai pour un six mois avant d'avoir sa permanence et les avantages sociaux de la municipalité;

QUE M^{me} Édith Lebel aura droit aux assurances collectives après 3 mois ainsi que 3 semaines de vacances pour l'année 2023;

QUE la date d'embauche de M^{me} Édith Lebel sera le 27 mars 2023.

« Adopté »

8810-03-23

Nommer la fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes comme organisme communautaire local accrédité

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de la fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes pour être reconnue comme organisme communautaire local accrédité au règlement de taxation 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme par résolution organisme communautaire local accrédité par la municipalité de Lorrainville :

- La fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes.

« Adopté »

8811-03-23

Éclairage DEL au Centre Richelieu et au garage municipal

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu deux soumissions pour l'éclairage DEL de la salle Lorraine (avec ou sans le vestiaire) et pour le garage municipal;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a prévu la réalisation des deux projets lors de la préparation des budgets 2023, comme ceci :

Centre Richelieu au montant de 7 300 \$;
Garage municipal au montant de 4 390 \$;

ATTENDU QU'une subvention est possible d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont celles-ci :

Centre Richelieu – salle Lorraine incluant le vestiaire, au coût de 12 884.30 \$, excluant les taxes. Le montant des travaux après le retour d'Hydro-Québec reviendra à 10 108.30 \$ avant les taxes (retour de 2 776 \$);

Centre Richelieu – salle Lorraine, au coût de 11 384.30 \$, excluant les taxes. Le montant des travaux après le retour d'Hydro-Québec reviendra à 9 023.30 \$ avant les taxes (retour de 2 361 \$);

Garage municipal, au coût de 6 861.06 \$, excluant les taxes. Le montant des travaux après le retour d'Hydro-Québec reviendra à 4 243.06 \$ avant les taxes (retour de 2 618 \$);

ATTENDU QUE si les travaux de la salle municipale et du garage sont faits séparément, le montant des retours baissera beaucoup. Pour la salle, le retour serait de 1 889 \$ et pour le garage le retour serait de 2 014 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'achat et l'installation de l'éclairage au DEL pour le Centre Richelieu – salle Lorraine (excluant le vestiaire) à Bellehumeur Électrique au coût de 13 089.10 \$, incluant les taxes;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'achat et l'installation de l'éclairage au DEL pour le garage municipal à Bellehumeur Électrique au coût 7 888.50 \$, incluant les taxes.

« Adopté »

8812-03-23

Changement d'administrateur principal des codes de la municipalité

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut nommer un nouvel administrateur principal pour AccèsD Affaires;

3817



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Marguerite Lachance, formatrice à l'administration, administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville retire M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/ greffière-trésorière à titre d'administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande d'annuler la carte de débit émise au nom de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/ greffière-trésorière.

« Adopté »

8813-03-23

Autorisation à ClicSÉQUR pour M^{me} Marguerite Lachance, formatrice à l'administration

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut nommer une nouvelle représentante autorisée pour ClicSÉQUR;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut nommer une nouvelle responsable des services électroniques pour ClicSÉQUR;

ATTENDU QUE cette résolution annule la résolution n° 8341-06-21;

ATTENDU QUE le numéro d'entreprise est : NEQ 8831845159;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Marguerite Lachance, formatrice à l'administration, à :

- Consulter le dossier de la municipalité de Lorrainville et agir au nom et pour le compte de la municipalité de Lorrainville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité de Lorrainville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de la municipalité de Lorrainville aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité de Lorrainville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Consulter le dossier de la municipalité de Lorrainville et agir au nom et pour le compte de la municipalité de Lorrainville,



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, qui peut être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et acceptées;

- Le représentant autorisé et le responsable des services électroniques peut utiliser tout moyen de communication offrant des garanties de sécurité pour accomplir les tâches liées à sa fonction.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Marguerite Lachance représentante autorisée pour ClicSÉQR et révoque celui de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/ greffière-trésorière;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Marguerite Lachance responsable des services électroniques pour ClicSÉQR et révoque celui de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/ greffière-trésorière ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte que le ministre du Revenu communique à M^{me} Marguerite Lachance, formatrice à l'administration, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité de Lorrainville et qui sont nécessaires à l'inscription et au fonctionnement à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

« Adopté »

Période de questions portera exclusivement sur les points de l'ordre du jour

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

Levée d'assemblée

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Francyne Bleau.g.m.a
Directrice générale/greffière-trésorière

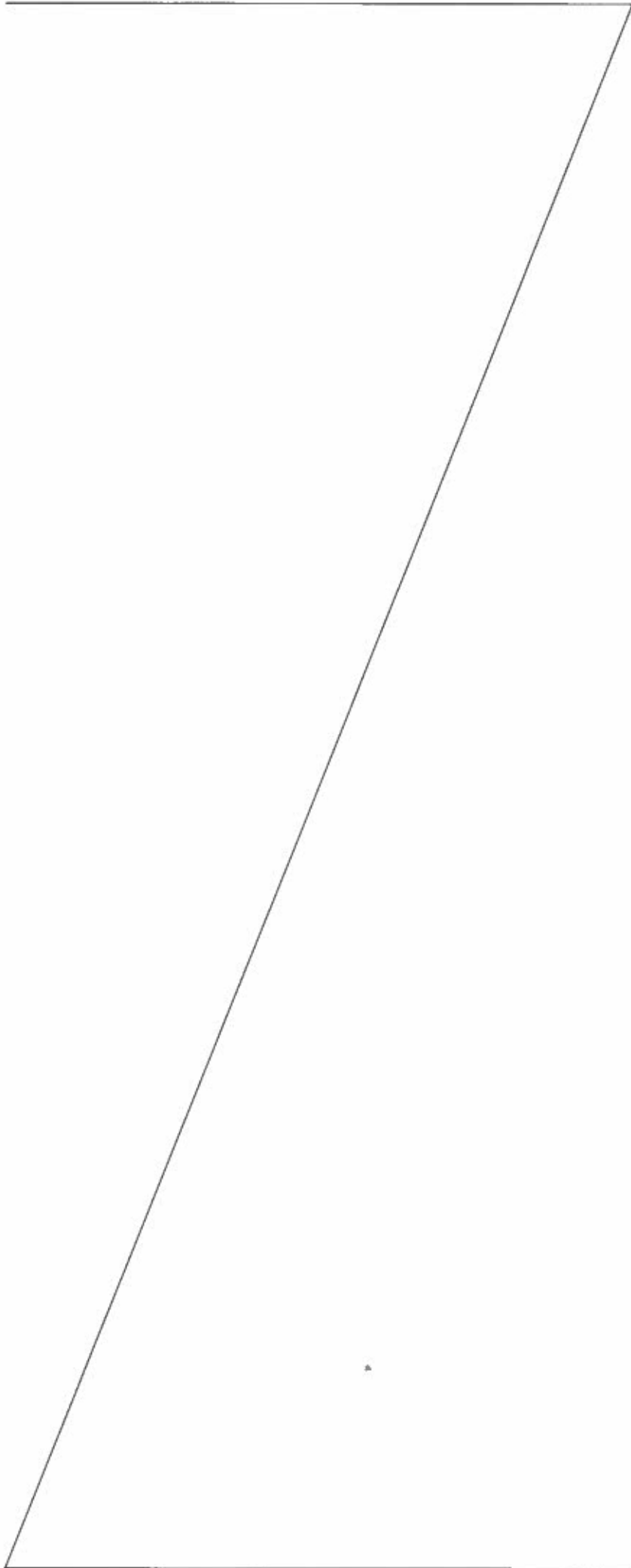
« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca



3820

